

« La crèche sera moins chère pour une majorité de parents »

La ministre Greoli a bouclé sa réforme de l'accueil des bambins. Elle la déposera avant la fin du mois sur la table du gouvernement et lève le voile sur son contenu pour Sudpresse.

Cela fait des mois que le secteur presse Alda Greoli (cdH) de finaliser sa réforme de la Petite enfance dont elle a la responsabilité en Communauté française. Plus de places dans les crèches, moins chères, avec plus de souplesse : le contenu qu'elle nous dévoile semble répondre aux grandes revendications qui lui étaient faites. « Plus vite on s'occupe des inégalités entre enfants, plus c'est efficace », plaide d'emblée la ministre. Voici les grandes lignes de sa réforme.

► **PLACES** : « En Wallonie, on va mettre 48 millions d'euros pour ouvrir 2.000 nouvelles places. 963 seront réservées pour Liège et le Hainaut. Elles auront priorité dans l'appel à projets. C'est là que le taux de couverture - le nombre de

places par rapport aux 0-2,5 ans de la commune - est le moins élevé, alors que ces deux provinces totalisent 47% des enfants concernés. À Louvain-la-Neuve, ce taux est de 85%. À Antoing, c'est 6,5%. À Seraing, 17%. C'est donc dans les zones où on a le plus besoin de couvrir le risque d'inégalités sociales qu'on a le moins de places actuellement. »

► **STATUT** : « Ici, on met 20 millions d'euros sur la table. Fin d'année, 600 des 2.500 accueillantes auront un statut d'employé, avec les avantages qui vont avec, dont les congés payés que certaines viennent de prendre pour la première fois de leur vie. Il y en aura 600 autres l'année prochaine. D'ici 2025, toutes seront sous ce statut. »

► **SUBSIDES** : « En moyenne, les milieux d'accueils collectifs d'enfants sont subsidiés à 60%. Mais avec de grandes inégalités : les haltes accueil n'ont droit qu'à 12.500 € par an, alors qu'une crèche pourra aller jusqu'à 75% de couverture de ses frais. Ouvrir des places supplémentaires, c'est bien. Mais je veux

aussi pérenniser celles qui existent, sinon on ouvre des places alors que d'autres ferment. Donc, je veux changer le mode de subvention. Les moins subventionnés vont devoir, demain, l'être à hauteur de ceux qui le sont le plus. Au bout de la réforme, tous le seront à 100%. C'est un enjeu crucial. Pour 2019, j'ai mobilisé 6,5 millions d'euros pour les haltes accueil et les maisons communales de l'accueil de l'enfance. Il en faudra 11 pour tout aligner sur les crèches. »

► CRITÈRES :

« Pour être subsidiable, une crèche doit avoir 18 places, contre 12 dans une maison communale d'accueil. On simplifie : ce sera 14 places pour tout le monde, puis on montera par tranches de 7 places dans les subsides supplémentaires. On aura 3 niveaux de subventionnement des structures. On donnera plus de subsides à celles qui accueillent des enfants han-

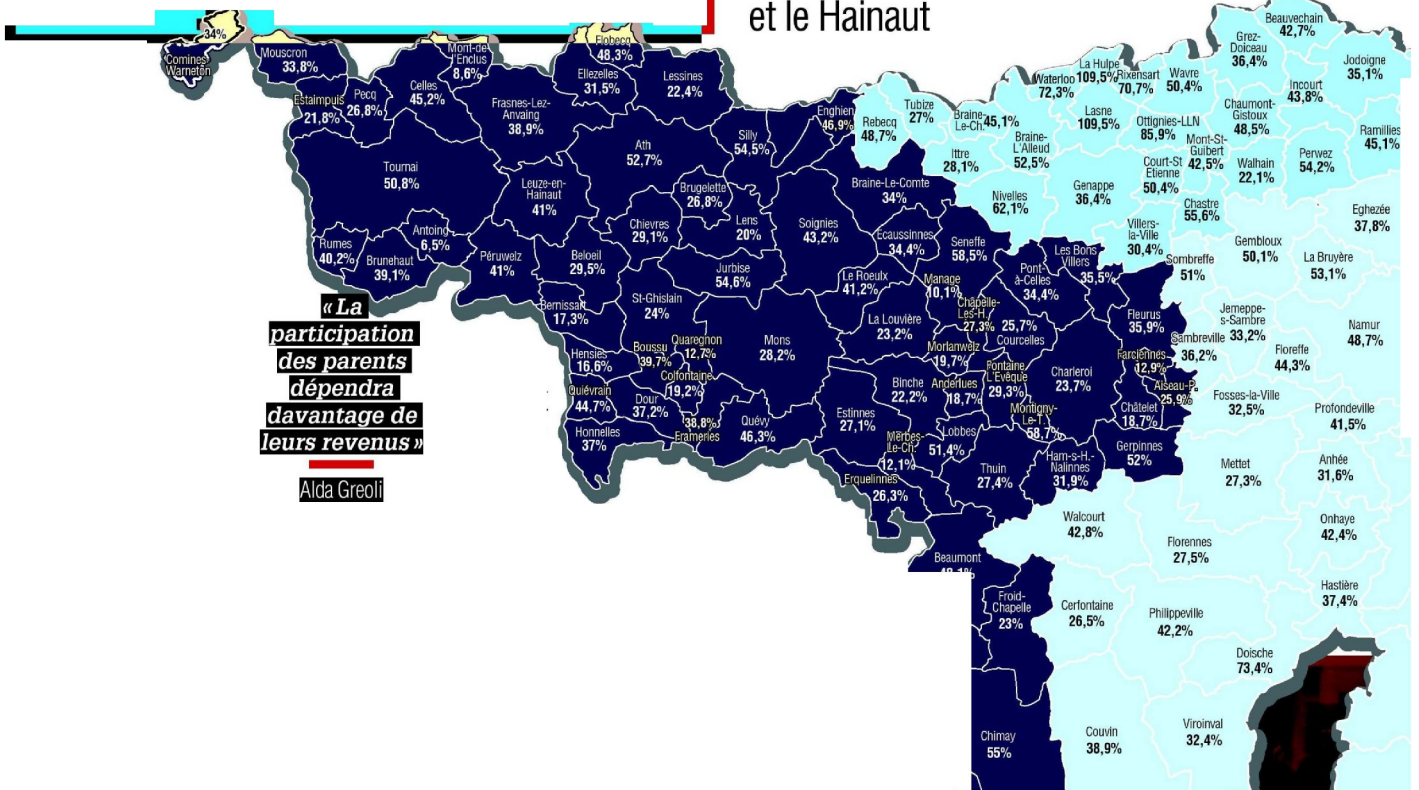
dicapés, à celles qui offrent de la flexibilité notamment horaire et à celles qui font de la mixité sociale. »

► **PRIX** : « On va réformer la participation financière des parents. Elle

dépendra davantage de leurs revenus, pour rendre les crèches plus accessibles aux bas salaires. On va simplifier les tranches financières de référence. Aujourd'hui, payer 550, 600, 700 euros, ce n'est pas rare. Au final, la crèche coûtera moins cher pour une majorité de parents. De combien ? On finalise le modèle. Quand Le plus tôt possible. D'abord, il me faut le feu vert du gouvernement sur la réforme. Ensuite, il y aura 6,5 millions d'euros l'année prochaine pour aller dans ce sens. La suite dépendra du gouvernement suivant. »

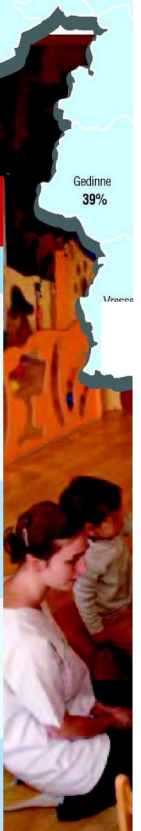
INTERVIEW DE
CHRISTIAN CARPENTIER

2.000 places supplémentaires
dont 963 réservées pour Liège
et le Hainaut



« La participation des parents dépendra davantage de leurs revenus »
Alda Greoli

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	29,9%
REGION WALLONNE	36,1%
FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	34,3%
Arrondissement de Nivelles	52,3%
PROVINCE DU BRABANT WALLON	52,3%
Arrondissement de Ath	36,7%
Arrondissement de Charleroi	25,9%
Arrondissement de Mons	29,7%
Arrondissement de Mouscron	33,9%
Arrondissement de Soignies	31,4%
Arrondissement de Thuin	29,0%
Arrondissement de Tournai	40,6%
PROVINCE DU HAINAUT	30,3%
Arrondissement de Huy	41,9%
Arrondissement de Liège	29,8%
Arrondissement de Verviers	31,9%
Arrondissement de Waremme	47,1%
PROVINCE DE LIÈGE	32,6%
Arrondissement d'Arlon	41,6%
Arrondissement de Bastogne	42,8%
Arrondissement de Marche-en-Famenne	47,6%
Arrondissement de Neufchâteau	42,8%
Arrondissement de Virton	44,3%
PROVINCE DU LUXEMBOURG	43,7%
Arrondissement de Dinant	41,8%
Arrondissement de Namur	43,4%
Arrondissement de Philippeville	37,9%
PROVINCE DE NAMUR	42,4%



RÉVOLUTION

Un site internet pour voir les places disponibles près de chez soi

C'est une autre petite révolution à laquelle l'administration met la dernière touche. Dès janvier si tout va bien, un site internet révolutionnaire sera mis en ligne, via l'ONE. Il permettra d'y consulter l'ensemble des places disponibles dans tous les lieux d'accueil. « On est en phase de test de ce site », explique la ministre. « Quand le parent s'inscrira, il sera recensé une seule fois. Il saura les places disponibles suivant ses critères, notamment la localisation. Mais il gardera sa liberté de choix : ce ne sera pas un « décret inscriptions » bis. Le site permettra de consulter facilement et en toute transparence ce qui est disponible. On saura donc que X places le seront à la date Y dans la crèche Z. Cela facilitera grandement la recherche des parents. »

Car des places, il continue à en manquer. « La norme européenne est de 33% de taux de couverture partout. Tant

qu'on n'y est pas, on sait qu'on est en manque de places. En 2019, on finalisera des plans lancés précédemment, avec environ

4.000 places qui s'ouvrent. Après, il y aura les 2.000 places de l'appel à projet dont je vous ai parlé. Ensuite, il en manquera environ encore 4.000 pour arriver au taux de couverture minimal de 33%. »

ACCROÎTRE LES SUBSIDES

La carte du taux de couverture en places – les places par rapport aux 0-2,5 ans de la commune – que nous publions en primeur dans ces pages montre qu'il reste pas mal de chemin à faire, dans certaines régions et entités de Wallonie et de Bruxelles. Les chiffres sont arrêtés au 31 décembre dernier, et leur évolution est également intéressante. Car ce n'est pas en hausse par-

tout, malgré les nouvelles places qui s'ouvrent grâce aux plans Cigogne.

À Anderlecht, on est ainsi passé de 14,1% à 12,7% en taux de couverture entre 2016 et 2017. À Chaumont-Gistoux, on a glissé de 58% à 48,5%. À Hélécine, de 33,1% à 28,4%. À Chièvres, de 32,6% à 29,1%. À Farciennes, de 14,4% à 12,9%. À Gerpinnes, de 58,6% à 52%. À Boussu, de 42,9% à 39,7%. À Quaregnon, de 15% à 12,7%. À Antoing, de 10,5% à 6,5%. À Esneux, de 39,3% à 35,7%. À Herstal, de 31,3% à 27,4%. Etc.

En cause ? Des structures d'accueil aux finances trop fragiles, qui ont fini par fermer. D'où l'intérêt d'accroître les subsides pour tout le monde que nous explique la ministre Greoli par ailleurs, afin de pérenniser ce qui existe. ●

CH. C.

PAPILLOMAVIRUS

« Un vaccin pour filles et garçons »

À la Communauté française, la ministre Alda Greoli gère également le département de la santé. Depuis plusieurs mois, elle y fait face à une demande de généraliser aux filles et aux garçons la vaccination contre les infections à papillomavirus humain. Mieux connu sous le nom HPV, c'est une des MST les plus répandues. Mais pas que : le HPV est aussi souvent associé à divers cancers féminins – dont celui du col de l'utérus – mais aussi masculins. En Flandre, 83,5% des filles étaient vaccinées en 2013,

contre 29% seulement en Communauté française.

TOUS LES 9-14 ANS

La ministre tranche et nous l'annonce en primeur : c'est oui à l'élargissement de la vaccination. « J'avais demandé une étude à ce propos au KCE, le centre fédéral d'expertise », « Je l'ai reçu ce 15 octobre. Le KCE confirme l'intérêt de vacciner les filles et les garçons, donc de changer de vaccin et passer au Gardasil, qui couvre beaucoup plus les risques que le Cervarix qu'on utilisait jusqu'à présent et convenait

moins à une vaccination mixte. Je dégage un million d'euros pour réaliser cela, à destination des 9-14 ans. »

« Par ailleurs, on se rend compte aussi que dans les PSE, chargés de la vaccination dans les écoles, il manque de médecins vaccinateurs. Cela explique aussi notre moindre taux de vaccination par rapport à la Flandre. J'ajoute donc 400.000 euros aux 400.000 déjà remis cette année pour les aider à couvrir des honoraires de médecins ou de personnels pour assurer ces vaccinations. » ●

CH. C.